



## Logements décents pour tous, non aux expulsions.

La Seine-Saint-Denis est un département durement touché par la crise du logement : marchands de sommeil, hôtels, logements insalubres, bidonvilles, campements... Ainsi, plus de 75 000 familles attendent leur logement social, près de 7 000 ménages sont convoqués chez le juge chaque année pour leur expulsion et plus de 6 000 ménages reconnus prioritaires DALO sont toujours en attente de leur relogement.

**A Saint-Ouen**, la situation du logement se dégrade à grande vitesse. **Le maire a annoncé vouloir passer de 40% à 30% de logements sociaux sur l'ensemble de la ville** en modifiant le plan local d'urbanisme (PLU). De plus en plus de bâtiments appartenant à la commune sont cédés, livrés à la spéculation immobilière. Le foyer de jeunes travailleurs (foyer CARA) est abandonné, plus de 150 logements laissés vacants alors que de nombreux sans abris sont exclus de tout hébergement, et les derniers jeunes laissés dans l'angoisse de perdre leur toit, sans solution. Les expulsions de logement s'accroissent en HLM comme dans le privé.

**Triste anniversaire : le 25 janvier 2010 au 17-19 Jules Vallès un incendie tue une mère et son enfant dans un immeuble à l'abandon. Les sinistrés attendent toujours une solution... en 2015.**

Et, c'est dans ce contexte que l'office HLM de saint Ouen menace en décembre par affichage d'expulsion toute personne venant en aide à des sans abris. Le directeur de Saint-Ouen Habitat, qui a laissé faire, au lieu d'être sanctionné devient aussi directeur de la Semiso !



### **CELA DOIT CESSER !! Y EN A MARRE !!**

Depuis des mois le DAL Saint Ouen demande un rendez vous avec la mairie sans réponse, à ce jour.  
C'est pourquoi nous appelons à un

## **Rassemblement samedi 24 janvier 2015 à 11h devant la mairie de Saint-Ouen (93)**

Et face à cette situation, nous combattons pour :

- La reprise des rendez-vous régulier avec les élus de la commune.
- L'arrêt immédiat de toutes les expulsions.
- L'accès et maintien des hébergements jusqu'au relogement et aucune remise à la rue.
- Le relogement immédiat des habitant-e-s de taudis, d'immeubles insalubres, des bidonvilles et des sinistré-e-s.
- L'application de la loi DALO (Droit au Logement Opposable) et relogement de tous les prioritaires.
- Le relogement de tous les sinistrés des 17/19 rue Jules Vallés.
- Davantage de logements sociaux (PLAI) accessibles aux plus modestes.
- Le maintien du foyer CARA

### **Un toit, c'est un droit**

**Permanence du DAL Saint-Ouen, tous les 1<sup>er</sup> samedis du mois de 10h à 13h  
au 1, rue des marronniers à St-Ouen. Tél. : 06 65 97 10 24. Courriel : [dalsaintouen@altern.org](mailto:dalsaintouen@altern.org)**